



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 24	<p>L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Était absente excusée</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU).</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LECERF</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 18 février 2026</p>
Excusés : 1	
1 pouvoir	
Absents : 0	
Votants : 24	
En exercice : 25	

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	
Le <u>04/03/2026</u>	
Publiée, le <u>05/03/2026</u>	
Notifiée, le	
Délibération n°260303.12	FINANCES <i>Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - budget principal</i>

Les conditions d'exécution du budget annexe 2025 sont présentées aux membres du Conseil Municipal.

Le Compte Financier Unique du budget annexe 2025 est soumis au vote de l'assemblée et se résume de la manière suivante :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 256 677,42	4 967 490,42	9 224 167,84
	Recettes réalisées (1)	B	1 655 547,90	5 156 412,59	7 011 960,49
	Restes à réaliser	C	1 235 839,10	0,00	1 235 839,10
Dépenses	Autosaisie budgétaire totale	D	3 834 759,00	5 803 663,00	9 638 422,00
	Dépenses réalisées (1)	E	2 280 034,69	4 432 859,88	6 712 894,57
	Restes à réaliser	F	209 456,58	0,00	209 456,58
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-424 486,79	723 552,71	299 065,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	388 296,58	836 172,58	1 224 469,16
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-36 190,21	1 559 725,29	1 523 535,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 026 382,52	0,00	1 026 382,52
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	990 192,31	1 559 725,29	2 549 917,60

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, D.2342-12 ;

Vu la délibération n° 25.2.01 du 25 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget principal de la commune ;

Vu la délibération n° 25.6.01 du 4 novembre 2025 adoptant la Décision modificative n° 1 du budget principal de la commune ;

;

Vu la délibération n° 25.8.01 du 16 décembre 2025 adoptant la Décision modificative n° 2 du budget principal de la commune ;

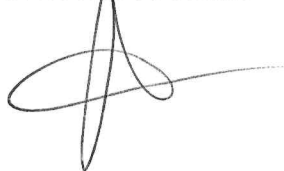
Considérant que les balances du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ont été comparées aux balances des comptes tenus par les Comptables du Trésor public et qu'elles sont en parfaite concordance ;

Considérant la présentation en commission des finances le 11 février 2026 ;

**Madame le Maire ayant quitté la salle,
Siégeant sous la présidence de Ludovic LEDUC,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (24 votants)**

- ▶ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune ;
- ▶ **DONNE** pouvoir à Madame Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

